



Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale
agrée par le ministère
de l'Agriculture

155, avenue Jean-Jaurès - 93535 Aubervilliers cedex

Tél. 0033 (0)1 49 37 54 00 - Fax 0033 (0)1 49 37 01 20

Reconnue d'utilité publique

Fax Lof 0033 (0)1 49 37 55 99 - Web. www.scc.asso.fr

Aubervilliers, le 14 janvier 2010

Sec/AV/cm - 035

Monsieur Richard CALLOCH
25 avenue Delétang

94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Objet : votre demande concernant le Staffordshire Bull Terrier

Monsieur,

Le Staffordshire Bull Terrier a effectivement été la victime d'une confusion sur son appellation, quoique les circulaires du Ministère de l'Agriculture et l'information transmise par la SCC et l'association de race ont permis de rétablir le véritable statut de cette race. Dans l'esprit de beaucoup, entre autre de nombreuses forces de l'ordre, il reste frappé d'ostracisme du fait de son erreur d'appellation de départ et sur le document photographique qui l'accompagne, il n'y a pas d'échelle de comparaison, ce qui rend difficile l'appréciation de son réel gabarit.

Le Staffordshire Bull Terrier peut tout à fait être inscrit au Livre d'Attente.

Nous sommes vigilants pour tous les chiens de type Bull sur toute introduction en section annexe, c'est pourquoi nous demandons systématiquement l'aval du Président de l'association.

Hormis cette disposition particulière, le Staffordshire Bull Terrier intègre librement le Livre d'Attente.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

André VARLET
Directeur des Relations Institutionnelles